

37 minutes
chrono

10 points à l'ordre du jour, 10 questions diverses posées
moins de deux minutes par sujet ! Qui dit mieux ?
Le débat ? INEXISTANT évidemment, comme d'habitude !

10 jours après la séance, le compte rendu qui nous a été remis en mairie, le même que celui qui a été affiché, indique bizarrement qu'il s'agit d'un compte rendu « sommaire ». Effectivement ce compte rendu est sommaire parce que **les chiffres concernant certains votes sont erronés, que certaines interventions ne sont pas mentionnées** et que **des questions diverses importantes** posées par Madame Tardy sont **complètement passées sous silence**... Quel sera le contenu du compte rendu définitif qui ne nous sera jamais remis pour relecture et validation ? Mystère... Faudra-t-il pour le vérifier attendre la prochaine séance du conseil dans plusieurs mois, et regarder le registre des délibérations alors que nous n'avons même pas le temps de le lire vu la durée des conseils ?

Fidèles à notre souci de transparence, nous avons tenu à **vous informer dès maintenant du contenu réel de cette dernière réunion du conseil municipal** à laquelle nous avons participé et à vous faire connaître le sens de nos votes et interventions.

Secrétaire de séance : M. Dagniaux est proposé par le Maire : pour = 8 ; contre 1 (JCK) ; abstention 2 (TS et CFT)

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 16 juillet 2011

pour = 8 , contre = 1 (JCK) et abstention = 2 (TS et CFT)

Jean Claude Kuntzmann, Thérèse Schafer et Claude Tardy n'ont pas signé le registre des délibérations et n'ont pas approuvé (en votant contre ou en s'abstenant) le compte rendu en question. Pourquoi ? Parce que, **pour pouvoir l'approuver, il aurait fallu que nous disposions du temps nécessaire à la lecture de son contenu collé dans le registre des délibérations**. En quelques secondes, alors que Monsieur le maire est déjà passé au point suivant ce n'est malheureusement pas possible. Pourquoi Monsieur le Maire ne nous laisse-t-il pas le temps ? Y aurait-il des choses que nous ne devrions pas lire ?

2/ Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

pour = 8 ; contre = 1 (JCK) ; abstention = 2 (TS et CFT)

Dans le cadre d'une simplification de la fiscalité de l'urbanisme, une nouvelle taxe (la taxe d'aménagement) doit se substituer à plusieurs autres taxes actuelles, dès janvier 2012. Les collectivités locales doivent se prononcer sur le taux qu'elles souhaitent appliquer. Mais Monsieur le Maire ayant refusé, en début de séance, de fournir les copies (contre paiement) des documents devant être étudiés en conseil, **Thérèse Schafer et Claude Tardy se sont abstenues**.

Ce qui est soumis au vote, c'est la fixation du taux applicable, soit 1% selon proposition de Monsieur le Maire. Mais comment prendre une décision sans avoir pris connaissance de ce qu'il était possible de faire.

Jean Claude Kuntzmann a voté contre après avoir indiqué qu'il était systématiquement contre toute taxe.

3/ Soutien au scénario de tracé « médian » de la LGV

pour = 7 ; contre = 3 (JCK, YL et CFT) ; abstention = 1 (TS)

Monsieur le Maire expose les arguments des partisans de la LGV (apport d'emplois, désenclavement du territoire). Mme Tardy explique les raisons pour lesquelles elle vote contre tous les projets de LGV : **projets pharaoniques, extrêmement coûteux - entre 12 et 14 milliards d'euros au minimum qui devront être payés par les communes, les régions et l'Etat**, alors que les finances publiques sont au plus bas. Ce projet, n'apportera nullement le désenclavement avancé par ses défenseurs - gare TGV non située à Nevers même, prendre ce train nécessiterait donc un moyen et un temps de transport jusqu'à cette gare et finalement, pour des coûts beaucoup plus importants, **le gain de temps serait quasi nul** - De plus ce projet suppose la **destruction** de bois, de terres, de vignes et d'une partie de la biodiversité - sans compter les **nuisances** occasionnées par le passage d'un tel équipement dans des zones jusque là relativement préservées. Pourquoi ne pas améliorer les lignes actuelles, favoriser le maillage du territoire, qui en a bien besoin ? Quant à l'emploi, les villes TGV actuelles, de taille moyenne comme Le Creusot n'ont pas vu du tout l'emploi exploser. Seules les grandes villes profitent du TGV.

4/ Approbation de la démarche « rivières » pour = 11

Il s'agit d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières portée par le pays Bourgogne Nivernaise. Différentes rencontres ont déjà eu lieu sur ce sujet et un comité de pilotage a été mis en place. Une participation est demandée aux communes concernées par le bassin versant « Vrille, Mazou, Nohain » afin de financer les équipements indispensables et recruter sur 22 mois, un salarié chargé de préparer et piloter des études complémentaires. 80% du coût généré devrait être pris en charge par des subventions de l'agence de l'eau, de la Région et de l'Europe. Les charges restantes sont réparties par moitié en fonction du pourcentage de linéaire de cours d'eau sur la commune et en fonction du pourcentage d'habitants concernés par le bassin versant. Pour nous, qui n'avons pas de cours d'eau et peu d'habitants la participation demandée est insignifiante : 8 € par an sur 2012 et 2013. Nous sommes heureux que la commune adhère à cette démarche, prenne conscience de l'importance des cours d'eau et se préoccupe des nappes phréatiques. Nous ne devrions donc plus voir de rejets d'eaux usées dans les champs et les pesticides devraient être nettement moins utilisés !

5/ Martelage des coupes de bois gestion 2012

pour = 10 ; abstention = 1 (CFT)

En l'absence de toute information précise, notamment concernant les ventes de l'année et l'état du marché, ou encore concernant le volume de bois représenté par ces parcelles, Mme Tardy s'est abstenue estimant ne pas pouvoir donner son accord pour cette proposition de martelage 2012.

6/ Fixation d'un tarif pour la location occasionnelle du gîte rural communal

pour = 8 ; contre = 2 (JCK, et CFT) ; abstention = 1 (TS)

Les travaux dans le gîte ne sont pas terminés notamment la peinture. L'agent d'entretien qui devait s'en charger étant en arrêt maladie jusqu'à la fin du mois de novembre.

Monsieur le maire dit qu'il souhaite cependant fixer un tarif pour la location occasionnelle future du Gîte communal. Il propose au vote les tarifs suivants : **251 €/semaine en haute saison, 195 € par semaine en moyenne saison et 155 € en basse saison. Ces tarifs sont ceux pratiqués par les gîtes de France commission comprise**. Nous pensons qu'appliquer un tarif commission déduite aurait été préférable. Ce problème ajouté au fait que Monsieur le Maire ait refusé la création d'une régie de recette dédiée à cette location occasionnelle a justifié les votes contre de JC Kuntzmann et de Mme Tardy ainsi que l'abstention de Thérèse Schafer.

7/ Renouvellement de la location de la parcelle ZC 34

pour = 11

Parcelle « les champs de la maison »—2595 m2, située à l'Hôpital, elle est louée à Yann Lurier. Le renouvellement a été voté à l'unanimité.

8/ Changement de dénomination du locataire de la parcelle ZD 3

pour = 11

Parcelle les Ravardes—1170 m2 située en face des Vallées, elle était louée jusqu'à présent à André Bréfort. Celui-ci prenant sa retraite, cette parcelle sera donc maintenant louée par la SCEA Bréfort. Le changement de dénomination a été voté à l'unanimité.

9 / Enquête publique pour déclassement d'une portion du domaine public

pour = 10 ; abstention = 1 (CFT)

Il s'agit d'une portion de chemin dont Monsieur Behal demande le déplacement.
Pour être déplacé ce chemin doit donc préalablement être déclassé. L'enquête publique doit permettre de dire si ce déclassement est possible et si personne (surtout dans le voisinage) ne s'y oppose. Mais pour ce vote concernant l'ouverture d'une enquête publique, aucune information ne nous a été transmise concernant la personne qui en serait chargée, ou concernant les modalités d'affichage. En raison de ces imprécisions, Mme Tardy s'est abstenue. On note aussi que le titre du point 9 du compte rendu sommaire n'est pas le même que le libellé de l'ordre du jour. Pour Mme Tardy il n'était pas possible de voter sur le « déplacement » puisque le « déclassement » n'était pas encore été acté.

10 / Noël des enfants et des aînés

pour = 11

35 € pour les cadeaux des enfants et des aînés, **électeurs ou enfants d'électeurs.** Limite d'âge des enfants fixée à 14 ans. Voté à l'unanimité, mais ce que le compte rendu « sommaire » de la mairie a omis de vous dire, c'est que les cadeaux en **bons d'achat** (pour les enfants) et **paniers** (pour les aînés) seront sauf exception **à retirer en mairie aux heures d'ouverture** avec une **date limite de retrait fixée au 31 janvier 2012.**

Ne laissez pas passer la date !

Questions diverses : 10 questions posées par Madame Tardy porte parole

- Q 1** Le tracteur acheté par la commune il y a un peu plus d'un an : où est-il ? On ne l'a pas vu cette année
Réponse de Monsieur le Maire : le tracteur est chez un réparateur à Moussy. Mme Tardy : Depuis si longtemps ?
Monsieur le Maire : il fallait attendre les pièces, le réparateur les a reçues il y a peu de temps et il a aussi autre chose à faire.
- Commentaires** : apparemment ce n'était pas une affaire ce tracteur acheté neuf 8000 € environ dans la région de Bordeaux (pourquoi à Bordeaux ? C'était le choix de Monsieur le Maire), il est tombé en panne rapidement et a été immobilisé pendant toute la saison 2011 !
- Q 2** Jean François conduit son tracteur personnel pour travailler pour la commune comment est-il dédommagé ? Comment son tracteur est-il assuré lorsqu'il travaille pour la commune ? Quelle est l'assurance ?
Réponse de Monsieur le Maire : oui il utilise son tracteur personnel et il utilise le fuel fourni par la commune. C'est son assurance qui fonctionne, je ne sais pas laquelle. C'est son affaire.
- Commentaires** : Comment un agent communal peut-il utiliser son tracteur personnel pour travailler, sans être assuré pour cela ? Comment Monsieur le maire peut-il ignorer ne serait-ce que le nom de l'assureur ? Quelle sera la responsabilité de la commune en cas d'accident ?
- Q 3** Les accotements ont été tondus très récemment. Par qui ?
Réponse de Monsieur le Maire : les accotements ont été broyés par mon neveu, nous n'avons pas le matériel pour faire ça. Il faut une épaveuse
- Commentaires** : Pourtant la commune en a justement acheté une en 2007, mais qu'a-t-elle bien pu devenir ? Pourquoi, pour faire ce travail, s'il est nécessaire, Monsieur le Maire fait-il toujours appel à son neveu, sans même demander l'avis du conseil ?
- Q 4** Concernant les numéros et noms de rue, est-ce que la commune a fait le nécessaire auprès des services concernés pour que les changements soient enregistrés par les administrations ?
Réponse de Monsieur le Maire : oui le nécessaire a été fait.
- Commentaires** : Pourtant sur le cadastre, la grande rue, par exemple, est toujours dénommée « route de la Celle sur Nièvre » et des habitants qui ont voulu faire changer leur carte grise n'ont pas pu indiquer leur nom et numéro de rue parce que cette administration n'était pas au courant des changements. Monsieur le Maire dans son compte rendu « sommaire » dit avoir prévenu La Poste, mais les administrations ne se limitent pas à La Poste !
- Q 5** En ce 11 novembre 2011, et concernant toujours les noms de rues, des habitants, dont je me fais le porte parole, tiennent à faire remarquer à la municipalité qu'il est regrettable qu'aucune rue du village n'ait reçu un nom en mémoire des anciens combattants. pourquoi ? la grande rue aurait pu, par exemple, être baptisée autrement.
moqueries et rires pour toute réponse
- Commentaires** : Après s'être moqué de ce souhait légitime de commémoration, Monsieur le maire s'est rendu au cimetière, lire le discours à la mémoire des anciens combattants devant le monument aux morts !! Cherchez l'erreur !
- Q 6** Les réserves d'eau/incendie sont-elles en conformité avec la législation ? Si non qu'est ce qui est prévu ?
Réponse de Monsieur le Maire : je ne m'en suis pas préoccupé. La législation change tout le temps. Rien n'est prévu. Il faut voir la DDE pour ce qui concerne les réserves d'eau et l'urbanisme. Thérèse Schafer demande : et si une maison brûle ? *Réponse de Monsieur le Maire* : Il y a l'assurance !
- Commentaires** : Il y a quelques temps, Mme Schafer et M. Kuntzmann ont demandé au SIAEPA s'il était possible de **poser des bornes à incendie** sur la commune (Bourg et Hôpital), comme cela se fait ailleurs. La réponse a été claire : **c'est impossible.** le diamètre des canalisations est trop faible et la capacité en réserve du château d'eau est trop faible. Sachant qu'un véhicule incendie utilise, en moyenne, 500 L d'eau/minute, on peut se demander de combien de minutes de réserve d'eau nous pouvons disposer. Dans ces conditions, Monsieur le Maire peut-il se contenter de dire : « il y a l'assurance » ? Certes, des travaux ont été effectués récemment sur les canalisations, mais seulement le long de la grande rue du bourg et ils ne concernaient que le remplacement des compteurs et des canalisations en plomb. Le problème reste donc entier, la sécurité incendie ne paraît pas parfaitement assurée.
- Q 7** Mme Tardy demande : qu'avez-vous prévu de poser sur le poteau à l'entrée de ma maison ? Un miroir ? Et quand ?
Réponse de Monsieur le Maire : vous verrez bien, de toute façon quelqu'un doit encore passer pour faire un trait de craie...
- Commentaires** : Pourquoi Monsieur le Maire refuse-t-il de répondre sur un sujet qu'il connaît forcément ?
- Q 8** Certains panneaux de rue n'ont toujours pas été posés, pourquoi ?
Réponse de Monsieur le Maire : l'agent d'entretien ne peut pas être partout !
- Commentaires** : Nous n'avons pas eu plus de précision sur les travaux exécutés en ce moment par notre agent d'entretien
- Q 9** Deux agents d'entretien devaient être engagés à temps partiel sur l'année, qu'en est-il ?
Réponse de Monsieur le Maire : un des agents est en arrêt de maladie jusqu'à fin novembre, pour le moment on ne peut rien faire, après on verra
- Commentaires** : « On », c'est qui ?
- Q 10** En ce qui concerne le logement de l'ancienne école, où en est-on ? Pourra-t-on bientôt le louer ? (logement vacant depuis le 1er avril 2011)
Réponse de Monsieur le Maire : les travaux concernant les fuites d'eau ont été réalisés. Pour le reste, pour la peinture, si l'agent en arrêt maladie ne peut revenir, on fera faire des devis. De toute façon on ne trouve pas facilement des locataires. Il y a des logements à louer un peu partout, à Dompierre, à Châteauneuf ...
- Commentaires** : Est-ce une raison pour ne pas faire diligence pour sa remise en état et essayer de le louer. Le manque à gagner pour la commune est très important le loyer se montait à 529,27 €/mois, soit un **manque à gagner de 4763,43€ à fin décembre 2011.**

Thérèse SCHAFFER, Jean Claude KUNTZMANN, Claude Françoise TARDY